

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS 1944

N° 26

ÉCHANGE DE NOTES

(31 août et 7 septembre 1944)

ENTRE

LE CANADA

ET

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PROROGEANT L'ACCORD DU
10 NOVEMBRE 1941 PRÉVOYANT LE
REHAUSSEMENT PROVISOIRE DU NIVEAU DU
LAC SAINT-FRANÇOIS

En vigueur le 1er octobre 1944



L. B. PEANSON

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1949

32 756 378

61631846

4
II
89 51010 463 4

Canada
The Secretary of State of the United States of America
to the Canadian Charge d'Affaires at Washington

RECUEIL DES TRAITÉS 1944

WASHINGTON, September 7, 1944
No 20

Sir,

I have received your note No. 309 of August 31, 1944, concerning the arrangements effected through an exchange of notes on November 10, 1941, with respect to a temporary **ÉCHANGE DE NOTES** during low water periods, and inform you that this Government is agreeable to your Government's proposal that these arrangements continue for the duration of the emergency, subject to review prior to October 1 of each year and subject, in course, to all of the conditions and limitations contained in the Notes exchanged on November 10, 1941.

Accept, Sir, the renewed **CANADA** consideration.

SOMMAIRE

	PAGE
I. Note, en date du 31 août 1944, adressée par le Chargé d'Affaires du Canada à Washington, au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.....	3
II. Note, en date du 7 septembre 1944, adressée par le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, au Chargé d'Affaires du Canada à Washington.....	4

En vigueur le 1er octobre 1944



OTTAWA
EDMUND GOUDIER, C.M.G., B.A., LL.B.
IMPRIMERIE DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PARLÈMENT

38 JUIL 378
1944

ÉCHANGE DE NOTES (31 AOÛT ET 7 SEPTEMBRE 1944) ENTRE LE
CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE PROROGÉANT
L'ACCORD DU 10 NOVEMBRE 1941 PRÉVOYANT LE REHAUSSE-
MENT PROVISOIRE DU NIVEAU DU LAC SAINT-FRANÇOIS*

(Traduction)

I

*Le Chargé d'Affaires du Canada à Washington
au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique*

AMBASSADE DU CANADA

WASHINGTON, le 31 août 1944.

N° 309

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à l'échange de notes du 10 novembre 1941, par lequel le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a consenti au rehaussement provisoire du niveau du lac Saint-François aux époques de basses eaux pour les raisons et sous réserve des conditions et servitudes exposées dans lesdites notes. Par un échange de notes des 5 et 9 octobre 1943 les arrangements effectués le 10 novembre 1941 ont été prorogés au 1er octobre 1944.**

Les circonstances qui ont amené le Gouvernement des États-Unis à consentir au rehaussement provisoire du niveau du lac Saint-François subsistent toujours et, vu l'importance qu'il y a pour le Canada et pour les États-Unis d'Amérique de conserver la force motrice dans cette région, le Gouvernement du Canada propose de proroger pour la durée de la crise les arrangements conclus dans l'échange de notes, sous réserve de révision avant le 1er octobre de chaque année. Les arrangements ainsi prorogés sont naturellement soumis à toutes les conditions et servitudes portées dans l'échange de notes du 10 novembre 1941.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

L. B. PEARSON

* Pour le texte de l'échange de notes du 10 novembre 1941, voir le n° 19 du *Recueil des Traités, 1941.*

** Pour le texte de l'échange de notes des 5 et 9 octobre 1943, voir le n° 15 du *Recueil des Traités, 1943.*



*Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique
au Chargé d'Affaires du Canada à Washington*

SECRETARIAT D'ÉTAT

WASHINGTON, le 7 septembre 1944.

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRES,

J'ai bien reçu votre note n° 309 du 31 août 1944 relative aux arrangements effectués par un échange de notes en date du 10 novembre 1941 tendant au rehaussement provisoire du niveau du lac Saint-François aux époques des basses eaux, et je vous fais savoir que le Gouvernement des États-Unis acquiesce à la proposition que fait votre Gouvernement de proroger ces arrangements pour la durée de la crise, sous réserve de revision avant le 1er octobre de chaque année de même que de toutes les conditions et servitudes portées à l'échange de notes du 10 novembre 1941.

Veillez agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, les assurances renouvelées de ma haute considération.

Pour le Secrétaire d'État,
A. A. BERLE, fils.

L. B. PEARSON